

Chers élèves,
Chers parents,

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Cette législation européenne affine les droits dont vous disposez en tant qu'élèves et parents ainsi que les obligations dont nous sommes investis en tant qu'école et commune.

En tant qu'école et commune, nous nous sommes toujours efforcés d'utiliser vos données de manière correcte et sûre. Nous avons toujours basé ces traitements sur la législation belge existante, que nous appliquons rigoureusement. La nouvelle réglementation européenne constitue une extension de cette législation, et nous l'appliquerons avec la même rigueur.

Pour commencer, sachez que notre Déclaration Vie privée figure sur le site Internet de notre école. Nous y expliquons en détail ce que nous faisons de vos données, dans quelles conditions et quels sont vos droits à cet égard.

Cependant, il ne s'agit là que d'une première étape. En collaboration avec l'administration communale, la coupole flamande de l'enseignement communal OVSG et les autres écoles de la commune, nous planchons d'arrache-pied sur l'élaboration de notre politique de sécurité de l'information et son actualisation en fonction de la nouvelle législation. Nous vous en informerons au début de l'année scolaire prochaine.

La préservation et la protection de la vie privée et des données de nos élèves et de leurs parents constituent pour nous une mission récurrente depuis très longtemps, véritablement ancrée dans nos attributions. En tant qu'école et commune, nous tenons à appliquer correctement et en détail la nouvelle législation au sein de notre école. Nous nous y préparons donc de manière intensive, au rythme de l'école. Si vous avez des questions ou des remarques à formuler à ce sujet, vous pouvez nous en faire part à l'adresse direction@ecfwemmel.be ou ict@ecfwemmel.be.

Cordialement,

La direction